5

DECRET N° 98-078/PR du 1" septembre 1998 portant composition du Gouvernement

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution de la République Togolaise du 14 Octobre 1992 et notamment en son article 66 ;

Vu le décret nº 98-074 du 20 Août 1998 portant nomination du Premier Ministre ;

DECRETE:

Article premier – Le Gouvernement de la République Togolaise est composé comme suit :

1- Premier Ministre

Chef du Gouvernement:

M. Kwassi KLUTSE

- 2 Ministre d'Etat, Chargé des Finances et des Privatisations : M. Barry Moussa BARQUE
- 3- Ministre d'Etat, Chargé des Affaires étrangères et de la Coopération :

M. Kokou Joseph KOFFIGOH

4 - Ministre de la Défense nationale :

Général de Brigade Assani TIDJANI

- 5 Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité :
 - Général de Brigade Séyi MEMENE
- 6 Garde des Sceaux, Ministre de la Justice :

M. Bitokotipou YAGNINIM

- 7 Ministre de la Communication et de la Formation civique : M. Koffi PANOU
- 8 Ministre chargé des Relations avec le Parlement et les Institutions :

M. Bamouni Somolu Stanislas BABA

9 – Ministre des Mines, de l'Energie et des Postes et Télécommunications :

M. Tchamdja ANDJO

- 10 Ministre de l'Education nationale et de la Recherche :
 - M. Edo Kodjo Maurille AGBOBLI
- 11 Ministre de la Santé:

M. Koffi SAMA

- 12 Ministre des Transports et des Ressources hydrauliques : M. Comla KADJE
- 13 Ministre du Tourisme et des Loisirs :

M. Tankpadja LALLE

14 – Ministre de l'Environnement et de la Production forestière :
M. Koffi ADADE

15 – Ministre de la Planification et du Développement :

M. Abdoul-Hamid Segoun B. TIDJANI DOURODJAYE

- 16 Ministre de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche : M. Michel Essobèheyi KAMBIA
- 17 Ministre de l'Enseignement technique, de la Formation professionnelle et de l'Artisanat :

M. Simféitchéou PRE

18 – Ministre de l'Industrie, du Commerce et du Développement de la Zone Franche :

M. Kwame MEYISSO

- 19 Ministre de la Fonction publique, du Travail et de l'Emploi : M. Biossey Kokou TOZOUN
- 20 Ministre de la Décentralisation, de l'Urbanisme et du Logement :

M. Yao Samuel ATIKPO

21 - Ministre de la Culture, de la Jeunesse et des Sports :

M. Horatio FREITAS

22 – Ministre des Affaires sociales, de la Solidarité nationale et de la Promotion de la Femme :

Mme Mabadina Philomène ADAOUTEMA

23 – Ministre de la Promotion de la Démocratie et de l'Etat de Droit :

M. Harry Octavianus OLYMPIO

24 – Ministre Délégué auprès du Premier Ministre, Chargé de la Restructuration économique et de la Modernisation de l'Administration :

Mme Essivi Florence DZOKPE

25 – Ministre Délégué auprès du Premier Ministre, chargé de l'Aménagement du Territoire :

M. Tcha-Gouni ATI-ATCHA

26 – Ministre Délégué auprès du Ministre d'Etat, chargé des Finances et des Privatisations, chargé des Finances et du Budget :

M. Assiba AMOUSSOU-GUENOU

27 – Secrétaire d'Etat auprès du Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité, chargé de la Sécurité :

Colonel Sizing Akawilou WALLA.

Art 2 – Le présent décret sera publié au Journal officiel de la République Togolaise.

Fait à Lomé le 1er septembre 1998 Gnassingbé EYADEMA